



Litige sur les travaux suite au depart d'un appartement

Par **cortes**, le 17/03/2012 à 12:53

Bonjour,

Alors je vous explique brièvement la situation,

Nous sommes restés locataires d'un appartement 1an 1/2, pas de problème particulier, loyer payés en temps et en heure, l'appartement était géré par une agence immobilière sur Lille.

Au moment de notre arrivée, nous avons fait un état des lieux d'entrée, 3 mois après notre aménagement une cuisine équipée a été installée, le propriétaire devait repasser faire un état des lieux incluant la cuisine mais il ne l'a jamais fait.

Au moment de notre départ, état des lieux de sortie, quelques babioles, calcaire sur les robinets etc.

Nous partons le 09/01/2012, le 11/03/2012 n'ayant toujours pas reçu ma caution je relance l'agence immobilière, et je reçois mon chèque ce jour le 17/03/2012.

-Sur le papier reçu, première chose, je cite "indemnité griffe hall d'entrée 50.00 euros", il y avait effectivement une griffe sur le parquet dans le hall d'entrée, mais la aucune facture juste cette phrase, est ce légal???

-Deuxième chose, le plombier a remplacé le filtre de la hotte BEKO de la cuisine équipée (pour 42 euros, après verif le prix du filtre sur le net est de 22 euros en moyenne), nous n'avons jamais allumé cette hotte, le filtre était en parfait état, de plus la cuisine n'était pas

dans l'état des lieux d'entrée, est ce légal???

Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **17/03/2012 à 14:19**

Bonjour, si la griffure et le filtre sale sont marqué sur l'état des lieux de sortie, effectivement c'est à votre charge sur présentation de justificatifs (devis ou facture) que vous demandez par LRAR au bailleur avec copie simple à l'agence, sans justificatifs ou restitution complète de votre dépôt de garantie sous huitaine, prévenez les que vous saisissez le juge de proximité. Le fait qu'il n'y ait pas eu d'état des lieux d'entrée mentionnant l bon état de la cuisine ne change rien car pas d'état des lieux = bon état. Le filtre coute peut-etre 22, 00 mais le déplacement et travail du plombier sont à votre charge, cordialement